



Défendre le yachting et SA saison....pour un développement durable

Depuis quelques saisons déjà Riviera Yachting NETWORK, dans son rôle d'accompagnement du développement de la filière yachting, s'élève contre les effets pervers de dispositions législatives, réglementaires, fiscales ou sociales qui, tour à tour, ont entravé le bon fonctionnement de ses activités et ralenti de fait leur création de richesses et d'emplois pour la filière et ses territoires.

Aussi, depuis des mois, nous rappelons et communiquons sans cesse sur ces difficultés mais aussi sur nos actions et nos réussites collectives, fruits de notre cohésion et de celle qui existe avec nos partenaires pour une concertation aussi utile qu'efficace sur les sujets qui nous concernent.

Malheureusement parfois, c'est le recours contentieux qui permet de rétablir les conditions d'une concurrence plus normale avec nos homologues et voisins, compétiteurs de la filière yachting.

Nous avons ainsi réussi à aménager l'écueil que formait la réglementation relative aux charges sociales sur les marins résidents en France, celui de la TVA sur le charter grâce au contrat de croisière notamment et enfin travaillons sur le sujet des droits d'accises sur les produits pétroliers tels qu'appliqués en Italie et qui devrait pour sa part être tranché dans les toutes prochaines semaines par la Cour de Justice de l'Union Européenne.

A force de concertation et de recours, le contexte normatif encadrant certaines activités de la chaîne de valeur de l'industrie du yachting semble retrouver harmonie et cohérence, redonnant à la France les moyens d'une compétition internationale équitable.

En ce début de saison estivale 2019, c'est le mouillage des bateaux qui est mis à l'index et notamment celui des unités de plus de 24 m.

En effet, un arrêté (123/2019) du préfet maritime en date du 3 juin dernier fixe « le cadre général du mouillage et de l'arrêt des navires dans les eaux intérieures et territoriales françaises de Méditerranée ». Au-delà des notions de sureté et d'ordre public mentionnées dans les considérants de cet acte administratif, ce sont également « la dégradation des herbiers de posidonies liée aux navires de grande taille (+de 24m) » et « la protection de l'environnement » qui sont mises en avant.

Dont acte, un vaste chantier s'ouvre, il s'agit :

- de faire admettre que les bons comportements des capitaines de yachts en matière d'ancrage de leur yacht ne peuvent être amalgamés avec les mauvais comportements de certains ;
- que la déclinaison de l'arrêté au niveau des zones concernées et les seuils des navires (longueur) fixés par arrêté du préfet maritime pour le littoral de chaque département puisse faire l'objet d'une véritable concertation avec les professionnels du yachting.

A une époque où l'impact des comportements de l'homme sur l'environnement est de plus en plus établi et mesuré de manière objective, il ne s'agit évidemment pas de balayer d'un revers de main l'impérieuse nécessité de la préservation des espèces. C'est une cause commune vitale à laquelle le yachting professionnel doit pleinement s'associer et être associé.

L'enjeu est donc d'élaborer, voire de proposer très vite un champ de solutions soutenables qui permettent la poursuite de l'activité yachting.

Les bonnes pratiques au moyen d'outils existants doivent être diffusées, le développement de mouillages organisés dont il faut très vite envisager les contours techniques, financiers et économiques doit être affirmé.

L'herbier de posidonie est endémique à la Méditerranée, indispensable à la vie sous marine, à la production d'oxygène... Les yachts sont une ressource économique spécifique à la région Sud. Selon l'ONU : « le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Il nous appartient de participer à trouver le bon point d'équilibre pour le développement du yachting....



Au terme de l'arrêté 123/2019, du préfet maritime de Méditerranée, dans son art. 6.2 : « il est interdit de mouiller dans une zone correspondant à un habitat d'espèces végétales marines protégées lorsque cette action est susceptible de lui porter atteinte ».

La posidonie, plante à fleurs verte, endémique à la Méditerranée, recouvre ¼ des fonds marins de zéro à 40m de profondeur.

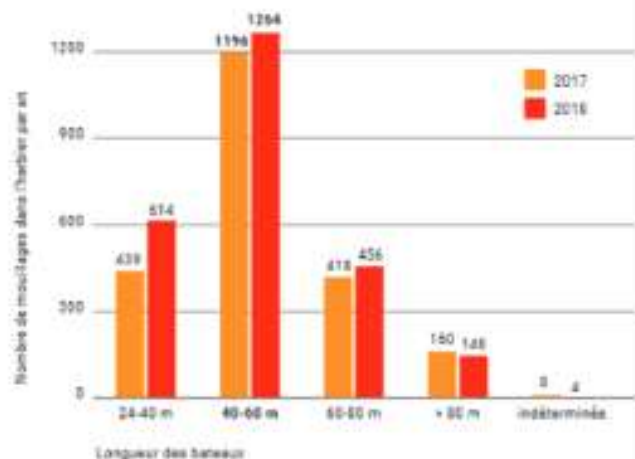
Elle est à la fois un formidable puit à carbone mais aussi un grand producteur d'oxygène et ce à raison de 14 à 20 l, par m² et par jour. En outre, l'herbier de posidonie est pour le monde sous marin, un lieu d'habitat, une nurserie et un garde-manger.

Mais les vertus de la posidonie concernent aussi notre littoral.

L'herbier qu'elle constitue le long de nos rivages est en effet un formidable matelas qui stabilise le fond marin en amortissant la houle. En période d'hiver enfin, les feuilles mortes s'échouant sur nos côtes, nos plages constituent un très bon tapis protecteur du littoral qui permet de préserver la ligne de côte. L'herbier de posidonie est déjà clairement attaqué par l'algue invasive *colerpa taxifolia*, comme par la pollution au large des métropoles méditerranéennes.

L'amarrage des bateaux au moyen de leur ancre est aujourd'hui montré du doigt et celle-ci étant proportionnelle à la taille du navire les yachts en font les frais au moyen de films de propagande parfois caricaturaux à l'endroit de la globalité de professionnels de la mer que sont les capitaines de ces unités.

Il n'en reste pas moins que le constat est là, que des zones maritimes ont fortement été impactées. Le golfe de Saint-Tropez a par exemple perdu plus de 100ha d'herbier vivant en 10 ans.



Le positionnement AIS (Automatic Identification System) permet de constater que 24% des mouillages de yachts se fait sur des herbiers vivants et de ventiler le nombre de mouillages sur ces habitats par segments de tailles. Entre 2017 et 2018, il apparaît que ce type de mouillages a augmenté de près de 10%.

Des mesures proportionnées de l'arrêté du préfet maritime, décliné à chacun des départements littoraux, doivent donc être prises à la lumière du fonctionnement des yachts et des impératifs environnementaux, pour des propositions concrètes d'ici l'été 2020.

On peut d'ores et déjà noter que bon nombre de capitaines de yachts utilisent notamment l'application Donia - à disposition de tous les usagers de la mer - qui permet de connaître tous les emplacements des herbiers de posidonie. Un travail de pédagogie, de sensibilisation est utile pour en vulgariser l'utilisation.

Des entreprises privées se positionnent sur de nouveaux systèmes d'ancrage beaucoup moins impactant, qui constitueront les solutions de demain. Enfin, le modèle économique de zones de mouillages organisés à l'instar du projet de Pampelonne par exemple doit être défini.

Dans l'immédiat il faut acquérir les bons réflexes... car l'été prochain toute infraction sera passible d'une amende allant jusqu'à 15.000 euros.

Courrier au Commissaire Européen aux affaires économiques.

La plainte déposée contre l'Italie par Riviera Yachting NETWORK, Corsica Yacht Services et Fioul 83 sur les droits d'accises suit son cours. Suite aux avis rendus par la Commission Européenne validant la position des requérants et de manière à maintenir un délai normal de saisine de la Cour de Justice Européenne, Pierre Mascovici va être saisi par courrier.

Gouvernance de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance

Lors de l'Assemblée Générale de la Confédération, le 21 mai dernier, Riviera Yachting NETWORK en la personne de son Président, a été réélu au conseil d'administration au sein du collège industrie.

Ce mandat permet de donner de l'écho au poids et aux attentes de la filière au niveau national.

Nouveau Secrétaire Général à la Mer

Placé sous l'autorité directe du 1^{er} Ministre, Denis Robin a été nommé SG Mer fin janvier.

Ces derniers mois, en préfecture de Région, Laurent Falaise a pu s'entretenir longuement avec lui des dossiers d'actualité de la filière yachting et trouver une oreille attentive.

Au banc d'essai des RDV pros

Au printemps, Riviera Yachting NETWORK participe à 2 événements professionnels importants.

Le Yacht Aftersales and Refit Experience (YARE, du 20 au 23 mars 2019) sur lequel le cluster se déplace tous les ans, depuis sa création il y a 8 ans. Au programme, rendez-vous B to C (entreprises de refit / capitaines) et un « captains' forum » qui permet un focus sur le marché, les tendances et les aspects techniques.



Le MYBA Charter show qui pour la 2^{de} année se déroulait à Barcelone (du 30 avril au 3 mai 2019). Les entreprises membres de Riviera Yachting NETWORK peuvent participer à ces deux événements. Rien n'est plus probant pour se faire une idée sur chacun d'eux, que l'avis d'entreprises qui y ont participé.

Le témoignage de Tiphaine Almeras (de Fendertex) nous permet de connaître son ressenti et l'intérêt qu'elle a trouvé à se déplacer sur de tels événements.

« Nous fabriquons des pare battages gonflables en textile. Cela fait maintenant 6 ans que nous sommes sur le marché. Nos clients sont les propriétaires de bateaux de plaisance, les capitaines et équipages de yachts, les accastilleurs et les chantiers constructeurs tels que le groupe Bénéteau. Malgré nos 6 années de commercialisation, notre produit reste un produit innovant qui nécessite d'être expliqué et démontré afin d'être compris.

Notre communication, notre prospection se font majoritairement sur les salons...

FENDERTEX est membre RIVIERA YACHTING NETWORK depuis 2016. Depuis, nous essayons de participer au maximum aux événements proposés par le cluster.

Cette année nous avons participé au YARE à Viareggio et au MYBA à Barcelone.

J'ai été particulièrement impressionnée par l'efficacité du YARE. Cet événement permet de rencontrer en 48h entre 30 et 80 prospects. Le premier jour est organisé de façon à échanger entre participants (capitaines, chantiers et prestataires) sous forme de tables rondes, de conférences et d'une soirée. Le deuxième jour est beaucoup plus intensif, la journée est organisée en speed dating : 20 rendez-vous avec les capitaines que vous avez préalablement sélectionnés.

A ce jour, je n'ai pas vu d'évènement ou salon plus efficace que le YARE. Un conseil, allez-y à deux pour ne rater aucune opportunité !!!

Le MYBA est très différent car les participants sont avant tout là pour le charter mais les visites ne sont qu'une petite partie de la journée. Tout le reste du temps, libre à vous de rencontrer les équipages, sociétés exposantes et de participer aux nombreuses soirées pour retrouver tous les acteurs du secteur. En plus Riviera Yachting NETWORK a un stand où vous pourrez organiser vos rendez-vous !

A coup sûr nous participerons à nouveau à ces deux événements l'an prochain car ils nous ont apportés de nouveaux clients, des prospects et de belles rencontres.

Contacts Fendertex :

Tiphaine Almeras : 07.86.98.17.52

Mouna Azzabi : 07.84.23.95.99

Annuaire des membres

L'édition 2019/2020 de l'annuaire des membres de Riviera Yachting NETWORK sera livré dès l'AG, dans les ports cet été puis lors des salons à partir de septembre.

Plus de 20 nouveaux adhérents pour un annuaire qui affiche les 20 ans du cluster en 2020.

Longévité et dynamisme du cluster sont la marque de la confiance que la filière et ses parties prenantes ont en lui.

Assemblée Générale

L'AG 2019 est électorale.

Le conseil d'administration du cluster sera donc réélu à cette occasion.

L'assemblée Générale se déroulera le 24 juin 2019 à partir de 18h30 chez Monaco Marine La Seyne.

Pour y participer, s'inscrire via contact@rynetwork.com

Les Brèves

Salons Professionnels

Septembre et novembre sont les mois des salons de Cannes, Monaco et Amsterdam. Le cluster propose aux adhérents d'y participer dans des conditions privilégiées, notamment parce qu'il y dispose d'un stand.

Alors, anticipez !

Infos à suivre...

La Région Sud recense aujourd'hui 8 OIR (contre 12 en 2016). Ils incarnent chacun les outils de développement correspondant aux 8 filières définies par le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation, et d'Internationalisation. Renommer l'OIR « Industrie navale et maritime » : « Économie de la mer », marque la nécessité d'appréhender cette « filière » dans tous ses aspects. Notons par exemple que la logistique y a été intégrée.

Le bilan global de la politique des OIR à mi-parcours affiche : 719 millions d'euros de perspectives d'investissements, dont 80 % de privés (objectif

1 milliard), 25.000 emplois directs et indirects (objectif 50.000), et 74 entreprises accueillies hors mobilité nationale (objectif 500). Les chiffres concernant l'OIR Économie de la Mer à proprement parler devraient être communiqués lors du prochain comité de pilotage (COFIL) auquel participe évidemment Riviera Yachting NETWORK.

Le dernier COFIL, présidé par Philippe Vitel, Vice-Président de la Région Sud (rejoint bientôt par le nouveau Directeur Général du GPMM-Grand Port Maritime de Marseille, Hervé Martel) s'est tenu, dans une volonté de délocalisation, « hors les murs » du siège du Conseil Régional, sur le territoire de la Métropole Toulon Provence Méditerranée. La séance du comité de pilotage s'est d'abord déroulée dans les locaux du Pôle Mer au sein du Technopôle de la Mer à Ollioules avant de s'articuler -sur la proposition de Riviera Yachting NETWORK- autour de la visite du nouveau chantier naval Monaco Marine à La Seyne et IMS 700 à Saint-Mandrier qui avaient très aimablement ouvert leurs portes et organisé des petits groupes afin de permettre aux 50 visiteurs présents de pouvoir pleinement apprécier ce moment. C'est autour d'un « cocktail déjeunatoire » dans les locaux d'IMS 700 que s'est terminée cette demi-journée.

Le dépôt de candidatures à l' Appel à Manifestation d'Intérêt permanent est accessible à l'adresse suivante https://www.sphinxonline.com/SurveyServer/s/ARII-PACA/AMI_OIR_IQ2/questionnaire_1.htm



Monaco Marine sur le devant de la Seyne



« En pénétrant dans cette rade de Toulon, a plus de 3 décennies, pour y amarrer mon voilier, je n'aurais pas imaginé qu'un jour, ici à la Seyne, l'épicier que j'étais ouvrirait un chantier naval ». C'est en ces termes que Michel Ducros, Président de Monaco Marine introduisait son propos lors de l'inauguration, le 16 mai dernier, du septième site du groupe en Région Sud. Il s'agit en réalité d'une investissement complémentaire aux autres chantiers et qui permettra à Monaco Marine d'accueillir des bateaux jusqu'à 55m. Partenaires, clients, co-traitants étaient de la fête et Michel Ducros a saisi l'occasion pour remercier chaleureusement le partenariat conduit avec la métropole Toulon Provence Méditerranée, la mairie de la Seyne et le soutien efficace sur ce dossier apporté par Riviera Yachting NETWORK.

La Confédération de Nautisme et de la Plaisance (CNP)

Les Sables d'Olonne étaient cette année la ville hôte de Assises du Nautisme et de la Plaisance (les 2 et 3 avril dernier), événement phare de la CNP dans sa diversité. Riviera Yachting NETWORK a pu s'appuyer à cette occasion sur l'intervention de Chantal Lemetever, Secrétaire Général du groupe Monaco Marine pour mettre en lumière la spécificité régionale liée à l'industrie du yachting et notamment la singularité du tissu d'entreprises dédiées au refit et aux différents services. Au cours de son propos sur les métiers de demain, Chantal Lemetever a insisté sur l'importance de formations qui intègrent pleinement le « sur mesure » et la satisfaction permanente du client. L'an prochain, c'est à Montpellier que se dérouleront les Assises.



COFINANCÉ PAR :

